

Commune de Sainte Anne
Arrondissement de Besançon
Canton d'Ornans

Réunion du conseil municipal

Objet réunion du 28/10/2022

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la mairie le **29/10/2022**

Que l'invitation du conseil avait été faite le

15/10/2022

Que le nombre des membres en exercice est de **7**

Exécution des articles L121 10, R 121 7, L 121 11, L 124 2, L 121 17, R 121 9 du code des communes.

Séance du 28 octobre 2022

L'an 2022, le 28 octobre à 20h 15 le Conseil Municipal de la commune de Sainte Anne s'est réuni en salle de mairie après convocation du 15/10/2022 sous la présidence de Joël Bôle, Maire.

Etaient présents :

Florentin Guyat, Nicolas Auvernois, Fanny Darsin, Valentin Guyat, Arnaud Florin, et Joël Bôle

Absente excusée : Barbara Huguenin qui a donné procuration à Nicolas Auvernois.

Conformément aux articles précités du code des communes, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris parmi les membres du Conseil. Arnaud Florin a été désigné pour occuper ces fonctions qu'il a acceptées.

Joël a distribué à chacun un document illustrant l'ordre du jour et déclare la séance ouverte :

L'ordre du jour est le suivant :

- Validation du CR du 3 juin 2022
- Point financier : tableau financier octobre et analyse financière
- Point sur les différents chantiers en cours ou en projet
 - ✓ Site Web de la commune : reprise du site et remboursement hébergement (57,31 €) avancés par Joël car le paiement se fait par carte bancaire
 - ✓ Changement fenêtres bâtiment communal
 - ✓ Projet de verger communal
- Questions diverses :
 - ✓ Demande de subvention fondation patrimoine
 - ✓ Traversée route Seillier (reporté faute de précisions)
 - ✓ Reconduction du règlement du lotissement de la Rapilla.
 - ✓ Départ locataire et nouvelle location
 - ✓ Registre des personnes âgées et handicapées
 - ✓ Doléances Delangue Barthelet sur élagage des haies
 - ✓ Demande de PC de Valentin Guyat

Remarque : Baptiste Landier garde ONF interviendra vers 21h30 il présentera l'état de la forêt, les problèmes rencontrés, les programmes de travaux et répondra aux éventuelles questions.

- **CR du CM du 3 juin :** les membres du CM **valident ce CR**
- **Point financier :** Joël commente le tableau de bord financier daté d'octobre et distribué, la **trésorerie de la commune est de 287 000 € et il y a 91 000 € de recettes à réaliser.**
- **Site Web de la commune :** le site actuel, vieux de 7 ans commence à être vieillot, à ce jour il a été visité par 64 658 internautes personnes, de plus la législation en matière de publicité des actes et comptes rendus de CM (voir texte de loi joint au dossier) incite à insérer ces actes et CR sur le site communal, pour ce faire il serait indispensable de reprendre l'architecture du site, un devis de 1300 à 1500 € a été présenté. Fanny fait remarquer que plusieurs habitants du village n'ont pas d'accès à Internet, Joël précise que les CR seront toujours affichés au tableau communal, distribués à chacun de conseillers (ères), qu'un exemplaire sera inséré dans le classeur accessible en salle de mairie, et donné individuellement sur demande ; de plus chaque conseiller peut très bien présenter les CR à des habitants du villages qui le souhaiteraient. Après délibération, les membres du CM valident la refonte du site Web de la

commune financé sur fonds propres (pour mémoire taper sur un moteur de recherche : www.sainteanne25.com), les membres du CM décident que le coût de l'hébergement du site communal (57,31 € pour 2 ans, voir facture), sera remboursé à Joël qui l'a réglé par carte bancaire.

- **Analyse financière de la commune** : Joël a préparé et distribué aux conseillers un document d'analyse des finances de la commune courant juin, dans ce document nous pouvons constater que nous avons rétabli notre capacité d'autofinancement (voir document joint et commentaires). Les Conseillers prennent acte de cet état financier.
- **Réfection thermique du bâtiment communal** : lors du CM du 3 juin, nous avons décidé de suspendre les travaux de réfection de l'ensemble du bâtiment communal en raison du coût prohibitif chiffré par l'architecte, le maire a été chargé de faire des demandes de devis pour changer fenêtres, vélux et portes du bâtiment communal, 2 entreprises ont été contactées mais n'ont pas encore présenté de devis, **Joël va les relancer et le CM se réunira en commission d'appel d'offre dès que ces devis lui parviendront.**
- **Projet de verger communal** : voir document émis par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et distribué aux conseillers (ères) en amont du CM, Après délibération le CM charge Joël d'avancer sur ce dossier (coût global, financements possibles ...), Joël précise que plusieurs habitants du village ont manifesté un grand intérêt pour ce projet de verger communal qui serait situé sur les parcelle récemment acquises face au « Creux Mélac », notamment Thierry Gutherlé, Joël l'intégrera (éventuellement avec d'autres qui le souhaiteraient) dès le montage du projet, **un document plus complet sera élaboré en groupe de travail et présenté lors d'un prochain CM.** Plusieurs conseillers (ère) soulignent la nécessité de faire une barrière afin d'empêcher vaches, chèvres ou autres animaux d'accéder aux plantations. Ce verger communal pourrait également être l'occasion de dynamiser la vie villageoise, d'organiser des séances d'initiation à la taille, à la greffe, et soyons optimistes, à la fabrication de jus et goutes diverses et variées
- **Questions diverses** :
 - **Demande de subvention fondation patrimoine**, après délibérations le **CM donne son accord pour le versement d'une subvention (55 €)** au bénéfice de la fondation du patrimoine (Joël a rappelé que la commune avait contractualisé avec la Fondation lors de la réfection de l'église et que la fondation nous avait versé une subvention de 8 000 €)
 - **Traversée route demandée par M Seillier** (reporté faute de précisions) toutefois plusieurs conseillers remarquent qu'un passage en aérien serait peut-être le plus simple
 - **Reconduction du règlement du lotissement de la Rapilla**, à l'occasion de l'extension du lotissement de la Rapilla sur 2 parcelles (voir document distribué aux conseillers lors de cette extension) le **CM valide le renouvellement et la prolongation de ce règlement de lotissement.**
 - **Départ locataire** : Billy a un travail sur Strasbourg, aussi nous a-t-il donné son congé à partir de la fin novembre, Joël a fait un état des lieux, pas de problème ou de détérioration constatés hors les usures normales restant à la charge du propriétaire (q : la cuvette de WC sera à changer, le CM charge le maire de confier cette tâche à l'entreprise Florin. Un candidat s'est manifesté pour louer cet appartement, le CM charge le maire de signer le contrat de location.
 - **Registre des personnes âgées et handicapées** : la législation en vigueur impose que chaque commune tienne un tel registre (voir texte de loi distribué) et le transmette au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCLL dont nous dépendons en ce domaine, après délibération et liste des personnes de la commune concernées, le conseil charge le maire d'établir ce registre et de le transmettre.
 - **Doléances Delangue Barthelet sur élagage des haies** : Joël fait lecture au CM de la lettre de doléances qu'il a reçue, il rappelle que les employés intercommunaux ont des consignes précises en la matière, ils reçoivent chaque année une documentation précisant les conditions d'éparage des haies et bordures de chemin, (période de tonte et d'élagage, conditions permettant la préservation de la flore et de la faune ...). L'élagage des haies est indispensable en période automnale, avant la neige, pour d'évidentes raisons de sécurité ; certes le gyrobroyeur fait un travail peu esthétique qui finit par être absorbé à court terme. Les employés du SIVOM font ce travail sur

l'ensemble des chemins des communes membres et ils font un bon travail en tenant compte des consignes pré citées. L'un des conseillers remarque que dans les villages, il y a toujours des mécontents : **mécontents si l'on n'élague pas les bords de chemins ou mécontents si on élague ces bords de chemins** En ce qui concerne la lettre de doléance présentée, Joël et Nicolas se sont déplacés sur place et ont constaté que le travail de l'employé est fait proprement (à la nuance près du broyage des tiges qui n'est pas esthétique), les employés réalisent l'élagage du chemin de la Rapilla depuis des années sans que cela ait jamais posé problème, cet élagage nous a paru être réalisé dans la limite de l'emprise du chemin communal et l'employé n'est intervenu que sur les haies « sauvages » pas sur les haies d'ornement plantées par les particuliers, quand bien même elles n'ont pas été faite à la distance prônée par la législation en vigueur. Toutefois, le CM retient que les employés pourraient signaler la période à laquelle ils élagueront les bords de chemin et les propriétaires mitoyen qui le souhaitent peuvent élaguer eux même les haies mitoyennes (ils en ont même obligation si elles sont plantées sur leur terrain...)

- **Demande de PC de Valentin Guyat** : Valentin Guyat présente son projet de construction d'un bâtiment bois afin de stocker plus proprement le matériel nécessaire à son activité professionnelle (tracteurs, remorques ...), après analyse des documents présentés, le **CM à l'unanimité donne un avis favorable au projet** (Joël et Nicolas remarquent que la pente du toit projeté leur parait faible par rapport aux exigences supposées de l'ABF ...) Joël renseignera la demande de PC dans ce sens et la transmettra à la DDT et à l'architecte de bâtiments de France, il rappelle que l'avis du maire (du CM en l'occurrence) n'est qu'indicatifLe dossier peut être retoqué et nécessiter des ajustements en fonction de prescriptions faites par l'ABF.

- **Intervention de Baptiste Landier garde ONF** : à 21 h 45 Baptiste intervient et nous fait une **présentation globale de la forêt de Sainte Anne** en se basant sur le document d'aménagement de la forêt communale, il nous présente également le programme de travaux pour l'année 2023. Après d'intéressants échanges et un jeu de questions et réponses du technicien par rapport aux plantations envisagées et aux incertitudes climatiques les **conseillers valident le plan de travaux présenté** et chargent le maire de signer l'état d'assiette des coupes et de rédiger la délibération ayant pour objet l'assiette et la dévolution et destination des coupes. Les Conseillers (ères) remercient Baptiste pour son intervention et sa disponibilité à cette heure tardive de la soirée.

Sur ce dernier point se clôt l'ordre du jour, crémant du Jura et gâteaux de ménage sont sacrifiés pour le devenir incertain de notre forêt. ...

Joël